



COMITÉ DE QUARTIER N°4

Paris Chennevières
Le Fort
Mon idée

COMPTE RENDU RÉUNION DU 25 MARS 2019

Etaient présents :

Balducci Dominique, Bétaille Guy, Boisseau Bernard, Camilotto Aldo, Dehaut Bernard, Geoffroy Chantal, Girault Isabelle, Hardy Jean-Claude, Louail Damien, Massot Guy, Salvador Gérard,

Séance présidée Mme Dirringer

Invitée : Mme Top

Absent : Mr Alain Juillien

Monsieur Louail est nommé secrétaire de séance.

1) Accueil des nouveaux membres

Les nouveaux membres sont accueillis et il leur est souhaité la bienvenue.

Il s'agit de Mr Aldo Camilotto, Mme Isabelle Girault, Mr Louail et Mr Gérard Salvador.

Ils ont été intégrés après la réalisation d'une campagne d'appel à candidature qui s'est terminée le 28 février 2019.

En effet, mesdames Caroline Husson, Marie Jeanvoïn et Andrée Largeron ont quitté le comité de quartier. Nous les remercions pour le travail qu'elles y ont accompli.

Après un tour de table de présentation, un rapide rappel des principes de fonctionnement du comité a été effectué.

A cette occasion, il a été spécifiquement demandé que les comptes-rendus de séance ne fassent plus l'objet de modifications entre leur validation par les membres du comité et leur mise en ligne sur le site internet de la mairie.

Mr Louail a assuré le secrétariat de séance.

La Présidente a effectué un rapide point d'information sur la grève touchant la restauration de 4 écoles de la commune (Corot, Rousseau, Moulin et Fontaine).

THEMATIQUES ABORDEES

➤ Voirie (travaux et aménagements de la voirie)

- Avenue Jeanne : d'une manière générale, les riverains sont satisfaits du résultat des travaux.

Néanmoins, on signale des problèmes liés aux espaces bétonnés délimitant les places de stationnement et destinés à recevoir des fleurs. Ces dispositifs étant au même niveau que les bas de caisse des voitures, plusieurs riverains ont endommagé leur véhicule en se garant. Un membre demande leur suppression un autre membre s'y oppose.

Les services de la mairie expliquent que les travaux avenue Jeanne ne sont pas totalement terminés, même si ce n'est pas visible. Ils seront achevés à la fin du mois de mai. Après cette date ces dispositifs seront sécurisés et des fleurs seront plantées.

Les travaux d'assainissement effectués par le territoire GPSEA ont été terminés fin mai. Une sécurisation des bacs a été commandée et les plantations seront réalisées à l'automne.

Un membre du bureau explique également que le trottoir devant son domicile avenue Jeanne est selon lui anormalement grand. Il pourrait être réduit afin de créer un emplacement de parking. Au surplus certaines personnes se garent déjà sur le trottoir à cet endroit.

Les services de la mairie se sont déplacés sur le site. La configuration même de la rue a été pensée de manière à rendre fluide le cheminement piétons, poussettes et PMR (*personnes à mobilité réduite*) en tenant compte de l'emplacement des propriétés. Par ailleurs, le trottoir à cet endroit précis ne dispose pas de la longueur suffisante pour une place de stationnement. Enfin, il n'est bien entendu pas prévu d'engager à nouveau des travaux dans une rue qui vient d'être terminée.

Par ailleurs, la présence de déchets relevant des encombrants depuis plusieurs jours devant le 60 av Jeanne a été signalée.

Il est rappelé que c'est le territoire GPSEA qui a maintenant la compétence des déchets. Le numéro unique pour les joindre est le 01 41 94 30 00 du lundi au vendredi de 8 h à 18h. Parallèlement, les canavérois peuvent également utiliser l'application « Chennevières, je signale » pour ce genre de situation.

Un problème concernant le ralentisseur implanté rue Jeanne et proche de l'intersection avec la rue Védrines a été rapporté : même en passant à vitesse réduite, la descente occasionne un choc important.

Pour pouvoir installer un ralentisseur sur la voirie, la procédure d'installation d'un ralentisseur est toujours la même : étude de faisabilité technique par les services techniques puis accord des 4 propriétaires riverains concernés par cet aménagement dans la rue. Les ralentisseurs installés sur la ville sont tous normalisés.

Toujours avenue Jeanne à proximité de la rue Védrines, à l'occasion des travaux les ouvriers sont amenés à modifier le sens de circulation en masquant les panneaux sens-interdit pour permettre aux riverains de regagner leur domicile. Néanmoins, ils oublient de retirer les caches à la fin de la journée. Des automobilistes empruntent alors le sens-interdit en toute bonne foi et se retrouve face à face avec d'autres voitures. Cette situation est accidentogène.

Cette demande est transmise aux services techniques.

- Avenue du bois : Une consultation a été organisée par la mairie afin de recueillir l'avis des riverains au sujet de l'aménagement de la rue. Ces derniers se sont majoritairement prononcés en faveur d'une requalification de la rue (tapis et aménagements). Les résultats détaillés seront fournis en annexe au présent compte-rendu. Il s'agissait uniquement d'une consultation sur les principes directeurs. Aucun plan précis n'a pour l'instant été établi.

À l'évocation de ce point, les membres du comité de quartier ont réitéré le souhait d'être mieux tenus informés par la mairie des différentes initiatives de consultations locales. Cela permettrait d'en être un meilleur relai auprès des riverains.

Il est également demandé quand les travaux d'enfouissement prendront fin.

Les travaux d'enfouissement sont terminés sont ensuite prévus les travaux de rénovation des candélabres.

- Avenue Georges : Un membre du bureau souligne le mauvais état du trottoir, notamment du fait de la réalisation de travaux de construction d'un immeuble en face de la boulangerie « La Canavéroise ». Il précise qu'il conviendra d'être particulièrement vigilant au moment du démontage des cabanes de chantiers implantées sur le trottoir. Les frais de remise en état éventuels devront alors être mis à la charge du constructeur. Mr Louail confirme le mauvais état du trottoir. En revanche, il souligne le fait qu'une remise en état du trottoir a été faite au niveau de l'intersection avec la rue de la liberté après un signalement sur l'application dédiée sur smartphone. Grâce à l'implantation de poteaux aux angles des rues, les poids-lourds ne passent plus sur les trottoirs et ne les endommagent plus.

- Avenue Claire : Les travaux déjà réalisés et terminés, ont été détruits et recommencés. Un membre du comité de quartier s'interroge sur la bonne utilisation des deniers publics.

La mairie explique que le coût des nouveaux travaux est intégralement à la charge de l'entreprise BIR, la première réalisation n'étant pas satisfaisante.

On signale également de gros problèmes de stagnation de l'eau après la pluie. Les avaloirs en place ne fonctionnent pas. Un membre du comité de quartier précise que la construction de 3 nouveaux avaloirs avait été annoncée lors de précédentes Réunions de Quartier, mais à ce jour, aucune suite n'est donnée. Qu'en est-il ?

Les avaloirs ont été créés depuis l'année passée lors des travaux de reprise de la voirie et ils sont contrôlés par le Territoire. Si des problèmes sont constatés, il est rappelé qu'il convient de le signaler au territoire GPSEA dont c'est la compétence. Le numéro unique pour les joindre est le 01 41 94 30 00 du lundi au vendredi de 8 h à 18h. Parallèlement, les canavérois peuvent également utiliser l'application « Chennevières, je signale » pour ce genre de situation également.

- Rond-point de la croix St Siméon : Un arbre « remarquable » devait être implanté. Qu'est devenu ce projet ? Par ailleurs, il faudrait que la croix soit mieux signalée et qu'une plaque soit remise en place.

Les espaces verts ont installé des plantations pérennes qui contribuent à l'embellissement de ce rond-point. Une demande de signalisation de la croix a été transmise aux services techniques.

➤ Déploiement de la fibre

Un membre du comité de quartier demande des informations sur le déploiement de la fibre. Il estime ne pas avoir été suffisamment informé.

Les autres membres du comité ne partagent pas cet avis.

La mairie rappelle toutes les actions de communications effectuées : distributions de flyers, article dans le Mag, réunion d'information publique du 29 novembre. Un compte-rendu de cette réunion peut d'ailleurs être trouvé sur le site internet de la mairie de Chennevières à l'adresse suivante :

<http://www.chennevieres.com/fr/outils/actualites/detail/actualites/reunion-publique-sur-la-fibre-jeudi-29-novembre-a-20h-au-theatre-roger-lafaille/>

Il a été également rappelé que SFR qui s'occupe de la mise en place du réseau de la fibre n'avait pas le droit de transmettre un retro-planning détaillé du déploiement.

Il ne s'agit pas de Droit.

SFR n'est tout simplement pas en mesure de transmettre un rétroplanning. Comme il a été expliqué lors de la réunion publique de novembre 2018, les travaux dans une rue ne s'arrêtent pas si une propriété a besoin de travaux techniques en amont. Les services compétents sont sollicités et les travaux continuent sur les autres bâtiments de la rue ; il peut y avoir, dans ces conditions, des décalages dans une même rue ce qui explique qu'un rétroplanning est compliqué à diffuser pour SFR. Néanmoins le maire travaille actuellement à la rédaction d'un document à l'intention des canavérois pour les tenir informés du suivi et des délais annoncés pour les premiers branchements de la Fibre sur la ville.

➤ Déploiement des compteurs Linky

Un membre du comité de quartier indique qu'on lui a signalé des problèmes depuis la mise en place des compteurs Linky. Il semblerait que leur puissance soit moindre et qu'il soit nécessaire de passer à un abonnement plus onéreux pour retrouver les mêmes performances.

Les services de la mairie indiquent qu'il n'y a pas d'obligation à accepter l'installation d'un compteur Linky. En revanche, l'abonné devra supporter les coûts liés au déplacement de l'employé en charge du relevé annuel et obligatoire du compteur ou de toute autre intervention. Un document édité par ENEDIS a été transmis par mail aux membres du bureau. Il est disponible en version papier à la mairie et consultable sur le site internet de la ville.

➤ Aménagement du Fort de Champigny

Quelques diapositives générales ont été présentées lors des réunions publiques annuelles des comités de quartier sur l'entrée de ville nord.

Une réunion publique dédiée au projet d'aménagement va avoir lieu le 20 mai prochain au théâtre Roger Lafaille.

Les services de la mairie engagent les membres du bureau à se rendre à cette présentation et à faire circuler l'information dans leur entourage et leur quartier.

➤ Aménagement de la place mon idée

Une proposition d'aménagement avait été faite précédemment par les services techniques. Elle comprenait notamment une piste cyclable, un sentier et un parcours de santé. Elle n'a pas recueilli l'assentiment des riverains principalement pour faire respecter les clauses d'obligations liées à la donation en 1976 de la Place par la SCI Mon Idée et à cause des nuisances sonores qu'elle risquait inévitablement de provoquer.

Une réunion de l'ensemble des riverains (anciens copropriétaires de l'ex SCI Mon Idée) s'est tenue le 16 novembre dernier afin de mettre au point une proposition d'aménagement alternatif. Une lecture exhaustive du compte-rendu rendu de cette réunion a été faite au comité de quartier. Le projet d'aménagement validé lors de cette réunion a été transmis à la Présidente du bureau, sous forme de plan, lors de la séance du comité de quartier ainsi qu'une copie du compte-rendu de la réunion et 3 courriers de riverains.

Ces plans ont été transmis aux services techniques. Un projet d'afforestation urbaine a été élaboré entre la ville et l'association « Les Pionniers » et l'un des membres du bureau, en qualité de référent, a été invité à participer avec le maire, les services de la ville et ladite association à une réunion de travail sur ce projet. Une campagne de communication a été mise en place.

Ce projet d'afforestation en milieu urbain s'est concrétisé en lien avec les écoles et une participation citoyenne.

Une animation autour de l'afforestation a été réalisée le 25 mai 2019 au cours de laquelle petits et grands ont pu participer aux plantations des arbres et arbustes.

➤ Circulation routière (dangers voies de circulations et trottoirs, problème de stationnement)

- Avenue du bois : la dangerosité de l'accès à la RD 4 a été précédemment signalée lors d'une réunion publique. Certains membres du comité de quartier sont d'ailleurs partagés sur ce point. Un test reposant sur l'inversion du sens de circulation est en cours jusqu'au 30 juin prochain. Il pose des problèmes aux riverains, car il réduit les possibilités d'accès à la RD4 (plus qu'une possibilité au lieu de trois précédemment dans cette zone). Certains conducteurs empruntent d'ailleurs sciemment le sens interdit.

Des solutions alternatives ont été passées en revue par le comité. Si l'implantation d'un feu tricolore est impossible, la mise en place sur la RD4 de panneaux signalant la présence d'une priorité à droite pourrait améliorer la situation.

Le comité demande qu'à l'issue de la période de test, toutes les personnes concernées soit consultées (pas uniquement les riverains de l'avenue du bois mais également tous ceux impactés par la modification du changement de sens de circulation).

Le comité demande également le recensement du nombre d'accidents de la circulation dans cette zone, avant et après la mise en place du test.

C'est à la demande de riverains que ce test a été mis en place par la ville. Tous les habitants du secteur entre la rue Molière, l'avenue d'Autun et la rue Claude Bernard ont été informés du démarrage de ce test pour une durée de six mois, pendant laquelle ils ont la possibilité de se manifester. A l'issue de cette période un bilan sera réalisé pour connaître la décision à prendre en fonction des avis des personnes concernées.

- Avenue du bois, au niveau de la salle de prière : des problèmes de stationnement et de circulation sont signalés, notamment le vendredi. Une action de la police municipale paraît opportune pour inciter les contrevenants à plus de civisme.

La Police Municipale demande à être contactée systématiquement par les riverains témoins de ces nuisances pour pouvoir intervenir efficacement.

- À l'intersection de la rue du bois et de l'avenue Edmond, des sapins gênaient la visibilité et le passage des piétons. Ils ont été coupés. Néanmoins, les végétaux coupés sont restés sur le trottoir et sont sources de problème. La mairie prend note de la difficulté afin qu'elle soit résolue.

Il est demandé aux riverains d'utiliser l'application « Chennevières, je signale » ou de contacter par téléphone le territoire GPSEA qui a la compétence des déchets au numéro unique 01 41 94 30 00 du lundi au vendredi de 8 h à 18h.

- Présence d'un ancien nid de frelons asiatiques signalé par M. Bétaille à l'angle de l'avenue Edmond et de l'avenue Jeanne.

Cet élément a été signalé aux services techniques qui font le nécessaire sur le domaine public.

- Angle rue Mozart/rue Molière : un compresseur d'une entreprise de travaux publics est régulièrement laissé attaché au mobilier urbain.

Les services de la ville se sont déplacés à plusieurs reprises à des horaires différents sans trouver cet engin qui doit probablement servir en journée ailleurs. L'utilisation de l'application de « Chennevières, je signale » est tout à fait appropriée pour solutionner cette situation.

- Rue du pré fleurant : signalement de la dangerosité des deux intersections avec la rue des Fusillés de Châteaubriant et de la rue de la Liberté depuis la mise en sens unique de la rue de **Coeully** L'ensemble de la **rue des Fusillés de Châteaubriant** est dangereuse, notamment ses passages piétons situés au niveau de l'entrée de l'avenue Georges et de la nouvelle maison des associations. Demande d'installation d'une zone limitée à 30Km/h.

La Présidente du bureau signale que les questions de sécurité routière rue des Fusiliers de Châteaubriant seront bien entendu examinées dans le cadre de l'implantation de la nouvelle école Corot2.

- École Rousseau côté avenue Claire : Il n'y a plus d'agent pour assurer la sortie des écoles en toute sécurité.

La Présidente du bureau indique que l'adjoint au maire chargé de cette délégation a fait le nécessaire pour qu'un agent soit de nouveau affecté. A ce jour aucune décision n'a été validée puisque ce sont les représentants des parents d'élèves qui, lors du conseil d'école du 16 octobre 2018 ont demandé le déplacement du point école de l'avenue

Claire à la rue Auguste Comte. Les parents d'élèves sont donc invités à se rapprocher de leurs représentants sur ce sujet.

- RD 4 : des problèmes de propreté sont signalés.

Les services de la mairie conseillent d'utiliser l'application « Chennevières je signale ». Ils rappellent aussi que l'action de la police municipale n'est pas toujours aisée dans la mesure où il est très difficile d'identifier l'auteur de l'abandon de déchets sur la voie publique, sauf à le prendre en flagrant délit.

Par ailleurs la société ENEDIS s'est engagée à construire une clôture entre les garages RENAULT et LAND ROVER afin de ne pas laisser libre accès aux tourets laissés sur son terrain. Les membres du comité de quartier expriment le souhait que cette palissade soit occultante et esthétique, afin d'améliorer l'aspect visuel des abords de la RD4. Ils rappellent également qu'en plus du problème des tourets, de nombreux véhicules et poids lourds stationnent sur le trottoir, ce qui entraîne la formation d'ornières, le passage difficile pour les piétons et l'impossibilité d'utiliser les bancs qui y sont implantés. Des actions de la police municipale et/ou la mise en place de plots anti-stationnement sont nécessaires.

ENEDIS ne s'est pas engagé sur une clôture. C'est la mairie qui lui a demandé soit de retirer les tourets et de nettoyer la parcelle ou encore de clôturer cet espace privé pour préserver la qualité de l'espace public. Les services de la mairie ont déjà fait un courrier en ce sens et relancent régulièrement le service patrimoine de ENEDIS.

- Rue Yvonne : 3 cambriolages ont été signalés. Des membres du comité de quartier ont posé la question de l'utilisation de la vidéo-surveillance.

Mme la Présidente rappelle les conditions très strictes de visionnage posées par la loi. Elle a néanmoins précisé que des agents surveillaient les images captées par les caméras.

A ce jour, Chennevières bénéficie d'un CSU (Centre de Sécurité Urbaine) tout neuf et modernisé.

Aujourd'hui ce centre CSU fonctionne avec deux personnes chargées de visionner les écrans aux heures d'ouverture de la Police Municipale. Les enregistrements sont gardés 15 jours et visibles par les officiels de Police judiciaire (le maire et la Police nationale). Le Procureur donne l'accès. Le marché des nouvelles caméras est en cours d'instance.

La Police Municipale est fermée la nuit, c'est la Police Nationale qui prend le relais.

Les nouveaux horaires de la police municipale sont :

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures
- 2 samedis par mois de 8 heures à 20 heures
- 2 samedis par mois de 13 heures à 1 heure du matin
- Le dimanche de 10 heures à 18 heures.

Le recrutement d'agents supplémentaires est en cours.

Afin d'accentuer la sécurité routière, au-delà des aménagements voirie réalisés, il est précisé que des contrôles radar inopinés ont débutés dans la ville.

- Passage des Capucins entre la rue Aristide Briand et la rue de Coeuilly : un meilleur entretien du grillage et des haies privées est souhaité. L'éclairage est noyé dans la végétation et il est demandé que la haie débordante soit élaguée. Rappel : Les

copropriétaires de la résidence des Capucins ne souhaitent pas changer et déplacer le grillage pour agrandir le passage.

M. Bétaille propose qu'à titre transitoire soit organisée, avec un représentant de la résidence des capucins, une journée citoyenne pour sécuriser ce grillage qui est dangereux pour les utilisateurs du sentier. (vérifier également si un courrier a bien été adressé au propriétaire dont les végétaux débordent sur ce sentier et gênent l'éclairage).

Les services techniques envoient systématiquement une demande d'élagage aux propriétaires dont les végétaux gênent l'espace public, expliquant la procédure diligentée. Ici encore il est possible d'utiliser l'application « Chennevières, je signale ». En ce qui concerne particulièrement la résidence des Capucins et pour mémoire, plusieurs réunions ont eu lieu avec la mairie, le syndic et les copropriétaires. La mairie a proposé de racheter une partie de la parcelle pour agrandir le passage et le réhabiliter. Les copropriétaires n'ont pas souhaité donner suite à ces propositions.

➤ **Grand débat national et cahiers de doléances**

Les contributions des **canavérois** ont porté principalement sur des problèmes de niveau national :

- organisation de l'Etat et réductions budgétaires ;
- retraites et meilleure répartition de la CSG ;
- R.I.C, prise en compte du vote blanc et vote obligatoire ;
- questions financières, notamment celles relatives à la taxe d'habitation ;
- social, emploi, sécurité et santé.

Les contributions spécifiques à Chennevières insistaient sur la redynamisation du centre-ville, les transports en commun et sur l'amélioration de la sécurité routière, notamment par une plus grande sévérité de la répression.

➤ **Passage militaire**

Il existait autrefois une voie de communication, non goudronnée, dénommée « passage militaire », qui reliait la place mon idée, les rues Pierre Boucharinc, Viéjo et de Bry. Ce passage est non constructible, car frappé d'une servitude de canalisation (pour l'évacuation des eaux pluviales des douves du fort). Situé auparavant sur la SCI mon idée, il a été cédé à la mairie dans les années 1970.

Les riverains se sont étonnés de voir ce passage progressivement clôturé entre les rues Pierre Boucharinc et Viéjo. Ils ont donc demandé quelle était la base de l'occupation de cette parcelle. Dans le cas où elle ne reposerait sur aucun droit ni titre, ils souhaitent qu'elle puisse à nouveau faire l'objet d'un aménagement en voie de circulation douce.

La Présidente a répondu qu'elle ne pouvait pas solliciter directement les services des impôts dans la mesure où il s'agissait d'un litige privé.

Les membres du Comité montrent leur étonnement à cette réponse surtout que le terrain, s'il est privé, a été cédé à l'origine à la Mairie.

Pour être tout à fait informés de l'origine de ce terrain un petit rappel historique : « A la suite de la vente par la commune de Chennevières d'un terrain, sis au lieu-dit « Clos de la Mocane » le 5 février 1958, la Société Civile Particulière de Construction dit « Mon Idée », sous l'impulsion de l'un des membres de son Conseil d'Administration, le

Général Gentilhomme, alors Conseiller municipal, envisagea la construction d'un ensemble de petits pavillons. Il était logique que la place desservant cette résidence prenne le nom de « mon idée » qui a donc une origine historique. »

Au niveau du cadastre, aucune construction n'a été réalisé sur la parcelle frappée par une servitude de canalisation.

Néanmoins, si des riverains désirent connaître l'historique de l'acquisition de cette parcelle, la Présidente a conseillé aux intéressés de saisir directement les services de la conservation des hypothèques qui disposent de toutes les informations relatives aux titres de propriété.